

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
COMMUNE DE FRÉLAND  
52, Grand'Rue - 68240



**Procès-verbal des délibérations**  
**Conseil Municipal de la Commune de Fréland**  
**Séance du 08 juillet 2019**  
*Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BARLIER, Maire*

**Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h15.**

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER M. Michel BATOT, Mme Sylvie BERTRAND, M. Christian COUTY, Mme Serena JUNG, Mme Véronique KLOSS, Mme Martine THOMANN, et M. Jean Claude VILMAIN. M Aurélien ANCEL, Mme Christiane WERTENBERG.

Membres absents excusés :

Membre absente excusée : Mme Virginie BECOULET, M. Patrick FEIG, M Jean-Claude BARADEL  
Secrétaire de Séance : Mme BERTHEL Nadia

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019,
- 2) Révision des statuts du Syndicat D'Electricité et de Gaz du Haut Rhin,
- 3) Rapport annuel 2018 sur l'eau
- 4) Modifications Budgétaires
  - a. Remboursement de 49.68 euros à la société civile de chasse le CHENOR,
  - b. Pose d'une climatisation pour la maison médicale,
- 5) Contrat enfance Jeunesse CAF,
- 6) Demande de subvention société de Tir
- 7) Réédition du livre « Témoignage de la guerre »
  - a. Extension de la régie de recette à la vente de livres
  - b. Modification de l'arrêté municipal 2016-40 portant modification d'une régie de recette
- 8) Cadeau pour départ en retraite d'une valeur de 350 euros
- 9) Demande de nomination d'une nouvelle assistante sociale du secteur Lapoutroie- Kaysersberg
- 10) Concessions de sources de Salem
- 11) Divers :
  - a. Courrier de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts,
  - b. Courrier de l'Institut Polonais PAMIECI NARODOWEDJ relatif à la pose d'une plaque commémorative les 7-8 septembre 2019,
  - c. Courrier des enfants relatif à la création d'un champ de bosses
  - d. DIA (Déclaration d'intention d'aliéner)
  - e. Mail sur la crise des scolytes
  - f. Point sur la réunion sur la rénovation de l'habitat du 23 juin à la CCVK
  - g. Demande de subvention pour ravalement de façade

**Délibération N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019.**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2019,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents y afférents.

## Délibération N° 2: Révision des statuts du Syndicat D'Electricité et de Gaz du Haut Rhin,

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz.

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019.

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin .

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 à l'unanimité / par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

-----

## Délibération N° 3 : Rapports annuels sur la gestion des services « eau et assainissement » – exercice 2018

- Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2018 sont présentés.

Ces documents ont été rédigés conformément aux dispositions de la loi Barnier (n° 95-101 du 2.2.1995) et du décret n° 95-635 du 6.5.1995.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE LES ADOPTER.**
- **DE LES DIFFUSER** au représentant de l'Etat et à l'Agence de l'Eau "Rhin-Meuse" et de les tenir à la disposition du public en Mairie, pendant les horaires d'ouverture.

-----

## Délibération N° 4 : Décisions modificatives / Subventions

- Remboursement de 49.68 euros à la société civile de chasse le Chenor.  
La délibération N° 8 du 29 janvier 2019 fixe le remboursement des frais de protection des peuplements forestiers contre les dégâts de gibiers rouges à 448.08 euros. Or la facture reçue est en réalité de 398.40 euros.  
Il est proposé d'annuler la délibération ° 8 et de prendre une nouvelle délibération pour un montant de 398.40 euros.
- Pose d'une climatisation pour la maison médicale.  
La pose de la climatisation s'avère nécessaire compte tenu des risques de canicules accrus dans l'avenir.

Il est proposé les décisions modificatives suivantes :

### Subvention du budget de la Maison Médicale

Budget général C/204 : Subventions d'équipements versées : + 18 000 €

Budget Maison médicale : C/ 131 : subvention d'équipements transférables : + 18000 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'ANNULER** la délibération N° 8 du 29 janvier 2019
- **DE PRENDRE** une délibération fixant le remboursement des frais de protection des peuplements forestiers contre les dégâts de gibiers rouges à hauteur de 398.40 euros.
- **D'ALLOUER** la subvention complémentaire à la maison médicale.
- **D'ADOPTER** ces décisions modificatives.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

**Délibération N° 5 : Contrat enfance jeunesse 2019-2022**

Vu la délibération n°8 du 19 aout 2015 relative au contrat « enfance jeunesse » pour la période 2015 - 2018.

La Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg est engagée, avec la Caisse d'Allocation Familiales du Haut Rhin, dans la réalisation d'une politique « enfance et jeunesse » par le biais d'une convention partenariale de cofinancement : le « contrat enfance jeunesse ».

Ce contrat est arrivé à échéance fin 2018 et fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2019-2022. Il s'inscrit dans la continuité, notamment financière, du contrat précédent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat « enfance jeunesse » avec la CAF pour la période 2019-2022.

-----

**Délibération N° 6 : demande de subvention de la société de tir**

La société de Tir de Fréland souhaite changer les fenêtres du bâtiment compte tenu de leur vétusté (40 ans) pour un coût total HT de 3254 Euros. A ce titre elle demande une subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 325 € à verser à la société de Tir.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2019.

-----

**Délibération N° 7 : Extension de la régie de recette pour l'encaissement des ventes de livres « Témoignage de la guerre**

Vu l'arrêté municipal 2016-40 portant modification d'une régie de recette.

Il est nécessaire d'étendre les encaissements possibles de la régie de recette et de modifier l'arrêté municipal 2016 - 40.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'INCLURE** la vente de livres dans la régie de recette.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à modifier et à signer tout acte y afférent.

-----

**Délibération N° 8 : Prise en charge du cadeau de départ à la retraite d'une institutrice.**

Il vous est proposé de lui allouer un bon cadeau d'une valeur de 350 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **DE PRENDRE** en charge un bon-cadeau d'une valeur de 350 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

**Délibération N° 9 : Renouvellement du contrat de travail**

Considérant qu'il y a lieu de faire face à un accroissement temporaire d'activité au motif du maintien de la classe grande section maternelle et CP à la rentrée 2019, accroissement d'activité confirmé par un courrier de la Directrice de l'Ecole Primaire « Lé Chékè » en date du 24 mai 2019, dans lequel elle sollicite le renouvellement d'un contrat de travail.

Vu la délibération N° 9 en date du 02/07/2018 autorisant l'autorité territoriale à recruter un agent contractuel au titre d'un accroissement temporaire d'activité pendant 12 mois sur 18 mois.

Il vous est proposé le renouvellement au contrat de travail à compter du 03 septembre 2019 pour une période de deux mois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **DE RENOUVELLER** à compter du 03/09/2019 et jusqu'au 05 juillet 2020 le poste d'agent contractuel relevant du grade d'agent social à raison d'une durée hebdomadaire de 12 heures/semaine (soit 9.82/35èmes), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.
- **D'AUTORISER M. le Maire** à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----

**Délibération N° 10 : Avenant au contrat d'un agent contractuel**

M. le Maire propose d'augmenter de 4 h les horaires hebdomadaires de l'agent.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34.

Vu le budget de la collectivité territoriale.

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale.

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin .

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion 68 en date du 06 juin 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **DE CREER** l'avenant référencé **M 2019.17** au contrat du poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison de 28 heures hebdomadaire (soit 28/35ème) pour assurer la tenue et le fonctionnement de l'agence postale jusqu'au 31 août 2020.
- **D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant** à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** le montant correspondant au BP 2019.

**Point N° 11 : Départ de l'assistante sociale du secteur Lapoutroie Kaysersberg demande de rédaction d'un courrier à l'attention de Madame la Présidente du Conseil Départemental.**

Les demandes d'aides sociales sont en constante augmentation. La demande de mutation acceptée pour fin juillet 2019 de notre employé, laisse un poste vacant, qui, s'il n'est pas pourvu rapidement, pourra à moyen termes reporter les demandes d'aides de plusieurs semaines. De plus, les citoyens solliciteront les services des mairies pour la création ou le complément de leur dossier.

Le conseil municipal souhaite que le poste laissé vacant, soit rapidement pourvu afin de maintenir un service de proximité de qualité. Rédaction d'un courrier sera faite pour appui.

2019/17

**Délibération N° 11 : Concessions de sources de Salem,**

**Vu** la vente des terrains et Chemins ruraux dit "du Salem"

section 11, parcelles 43,44, 105, 107,108, 111 et 112 et le transfert des permis de construire référencés PC

068 097 18 A 0004 T 01, PC 068 097 18 A0005 T01, PC 068 097 18 A0006 T01 à un particulier en date du 02 juillet 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'ATTRIBUER** les 11 concessions de sources suivantes :  
**S1, S2, S3, S4**, parcelle 31 (pré des pics) **S5, S9, S10, S11**, parcelle 43, **S8**, parcelle 42, **S6**, parcelle 44, **S7** parcelle 48 à un particulier.
- **D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant** à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----

**Divers, lecture des points suivants :**

Courrier de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts,  
Courrier de l'Institut Polonais PAMIECI NARODOWEDJ relatif à la pose d'une plaque commémorative les 7-8 septembre 2019, *réunion à programmer*  
Courrier des enfants relatif à la création d'un champ de bosses, *convoquer les enfants et leurs parents*  
Déclaration d'intention d'aliéner,  
Mail sur la crise des scolytes,  
Point sur la réunion relative à la rénovation de l'habitat du 23 juin à la CCVK,  
Demande de subvention.

La séance est close à 22h45.

